

Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 19 octobre 2020

ÉTAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Collège A : Mme Esther Kellenberger, Mme Marie-Claude Kilhoffer, M. Maxime Lehmann, M. Jean-Marc Lessinger, M. Eric Marchioni, M. Philippe Nande, Mme Françoise Pons, Mme Pauline Soulas-Sprauel, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier, M. Pascal Wehrlé ;

Collège B : M. Thierry Chataigneau, Mme Nelly Etienne-Selloum, Mme Clarisse Maechling, M. Bruno Michel, Mme Nassera Tounsi, M. Bruno Van Overloop ;

Collège BIATSS : Mme Claire Marsol ;

Collège des étudiants : Mme Léa Airoldi, M. Arthur Cousandier, M. Emmanuel Darrieumerlou (suppléant de M. Robin Ignasiak), Mme Marie Gerber (suppléante de Mme Lina Kieger), M. Guillaume Grzebielucha, Mme Pauline Guérin, M. Gauthier Marcot.

Membres extérieurs : Mme Valérie Heim.

Membres de droit : M. Jean-Pierre Gies, Mme Irène Monzon, Mme Emilie Sick.

Invités : point 2 : M. Francis Megerlin ; point 6 : M. Mohamed Bennani.

Secrétaire de séance : Mme Martine Bernard.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres élus :

Collège B : M. Emmanuel Boutant (procuration à Mme Nelly Etienne-Selloum), Mme Eléonore Real (procuration à Mme Nelly Etienne-Selloum), Mme Maria Zeniou-Meyer (procuration à M. Bruno Michel).
Collège BIATSS : M. François Daubeuf (procuration à Mme Claire Marsol).

Membres extérieurs : M. Christian Barth (procuration à Mme Clarisse Maechling), M. Pierre Beck (procuration à Mme Pauline Soulas), Mme Armelle Drexler, M. Gilbert Marciniak (procuration à Mme Françoise Pons), M. Olivier Meunier.

ÉTAIENT ABSENTS :

Collège des étudiants : Mme Justine Dobrota, Mme Athénaïs Ercker, M. Quentin Girardi.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 15 h 05.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil de faculté du 6 juillet 2020
2. Accord de coopération internationale avec l'Université internationale Abulcasis des sciences de la santé (UIASS), Rabat
3. Proposition de modification des statuts et du règlement intérieur de la Faculté de pharmacie
4. Proposition de nomination de personnalités extérieures au conseil
5. Capacité d'accueil et attendus locaux proposés sur la plateforme Parcoursup pour l'accès à la licence mention Sciences pour la santé pour l'année 2021/2022
6. Approbation du plan de cursus d'un étudiant du Diplôme d'études spécialisées Innovation thérapeutique et recherche (DES IPR)
7. Divers.

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 6 juillet 2020

- **Le procès-verbal du conseil du 6 juillet 2020 est soumis à l'approbation des membres du conseil : il est adopté à l'unanimité.**

2. Accord de coopération internationale avec l'Université internationale Abulcasis des sciences de la santé (UIASS), Rabat

M. Francis Megerlin a été invité au conseil pour présenter l'accord de coopération internationale avec l'Université internationale Abulcasis des sciences de la santé (UIASS) de Rabat. Cet accord a été exposé au préalable à la commission pédagogique du 5 octobre 2020. Il décrit la mise en application de la convention-cadre qui avait été signée dès novembre 2017.

M. Megerlin explique que l'UIASS, située à Rabat (Maroc) est une université portée par une fondation, de gouvernance privée avec un but public.

Ses objectifs sont les suivants :

- promouvoir la recherche et l'enseignement supérieur
- favoriser les échanges interculturels franco-marocains
- développer des coopérations euro-méditerranéennes et euro-africaines

qui se traduisent par :

- un programme d'accueil d'étudiants
- un programme d'échange d'enseignants
- l'organisation d'activités conjointes.

Les étudiants qui ont été sélectionnés par l'UIASS pour venir à Strasbourg depuis novembre 2018 sont en 3^e, 4^e et 5^e années à l'UIASS. Au cours de leur séjour d'un mois, ils ont assisté à des enseignements du cursus de pharmacie et ont visité des industries pharmaceutiques ainsi que des pôles des hôpitaux universitaires de Strasbourg. Ils sont exonérés de frais d'inscription dans l'université d'accueil. Leur sélection est réalisée par l'université d'origine. Un contrat d'études prévisionnel, accompagné, est établi. La diplomation se fait par l'université d'origine. Les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des étudiants, selon le programme de l'université d'origine. Une indemnité forfaitaire par étudiant est prévue, payée par l'université d'origine à l'université d'accueil, afin de couvrir les frais engagés par l'université d'accueil (équipements, consommables, transports locaux, visites).

Les enseignants se rendent à Rabat sur la base du volontariat.

Les activités conjointes prévues peuvent prendre la forme d'olympiades étudiantes, de master-classes, de séminaires et de colloques ou d'écoles d'été.

M. Megerlin explique que les étudiants strasbourgeois souhaitant participer au programme d'échanges sont invités à prendre contact avec lui. Leur déplacement se fait sous réserve

d'obligation de cours et d'examens, avec l'accord du doyen de la Faculté de pharmacie de Strasbourg.

Mme Clarisse Maechling ajoute que des aides de l'université sont possibles pour les déplacements étudiants.

- **L'accord de coopération avec l'Université internationale Abulcasis des sciences de la santé (UIASS) de Rabat est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité.**

3. Proposition de modification des statuts et du règlement intérieur de la Faculté de pharmacie

M. Gies explique les raisons de la révision des statuts et du règlement intérieur de la Faculté de pharmacie.

- La mention de la possibilité de tenir le conseil de faculté à distance (séance plénière ou séance restreinte) a été ajoutée en raison de la crise sanitaire (art. 4.3.1 et 5).
- En cas de consultation électronique du conseil, la mention de l'approbation du procès-verbal lors du conseil suivant a été reformulée par « Le procès-verbal de la consultation électronique est approuvé lors du conseil suivant » au lieu de la phrase « Son objet son résultat seront rappelés lors du conseil suivant » (art. 4.3.3 et 5).
- Le conseil de perfectionnement mis en place à la faculté a été ajouté (art. 6).
- En outre, le périmètre d'activité de la directrice adjointe chargée de la recherche a été élargi à la gestion des affaires hospitalières (art. 8.1).
- La mention des horaires d'ouverture de la faculté a été ajoutée au règlement intérieur (art. 6).

Mme Pauline Soulas, directrice adjointe chargée du secteur hospitalier et de la recherche, précise cependant qu'elle ne se substituera pas aux responsables des stages hospitaliers.

M. Maxime Lehmann pose la question de la féminisation des fonctions de directeur-adjoint dans les statuts.

Mme Pauline Guérin fait remarquer que la commission relations internationales n'a pas siégé depuis plusieurs années. M. Jean-Pierre Gies, ajoute qu'effectivement, les relations internationales ont été redynamisées depuis 2019 grâce à la nomination conjointe de deux correspondants, MM Pascal Didier et Francis Megerlin.

Mme Clarisse Maechling s'étonne de la qualification du collègue B des membres élus au conseil et propose l'ajout d'une règle en cas de quorum non atteint.

Certains points nécessitent une réflexion et seront étudiés lors d'une prochaine révision des statuts.

- **Les statuts et le règlement intérieur de la Faculté de pharmacie sont soumis au vote : ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

4. Proposition de nomination de personnalités extérieures au conseil

Le doyen rappelle la liste des 8 personnalités extérieures siégeant au conseil de faculté (art. 4.1.2 des statuts) :

- 2 membres sont désignés par les collectivités territoriales (conseil régional et municipalité d'Illkirch)

- 1 membre du conseil de l'ordre des pharmaciens est désigné par le conseil régional parmi les pharmaciens de section A
- 1 représentant de l'association des maîtres de stages officinaux est désigné par le président de cette association
- 4 membres sont désignés par les membres élus du conseil, sur proposition du Doyen de la faculté :
 - 1 représentant d'un établissement hospitalier de Strasbourg
 - 1 pharmacien biologiste ou médecin
 - 2 représentants de l'industrie pharmaceutique

La personne du conseil régional est toujours en attente de nomination.

La ville d'Illkirch, lors du conseil municipal du 10 juillet 2020, a désigné Mme Valérie Heim en tant que représentant titulaire au conseil de la Faculté de pharmacie. Le doyen souhaite la bienvenue à Mme Heim, présente dans l'assemblée.

Par ailleurs, l'un des représentants de l'industrie pharmaceutique, M. Didier Saux, a été conduit à démissionner de son mandat au sein du conseil de faculté en décembre 2019 à la suite de la cessation de son activité professionnelle. M. Gies propose la candidature de Mme Anne Thomas, qui a obtenu son doctorat en pharmacie à Strasbourg en 2006. Elle est actuellement pharmacien responsable auprès de la Société Octapharma.

- **La proposition de nommer Mme Anne Thomas en tant que personnalité extérieure au conseil de faculté est approuvée à l'unanimité.**

5. Capacité d'accueil et attendus locaux proposés sur la plateforme Parcoursup pour l'accès à la licence mention Sciences pour la santé pour l'année 2021/2022

Le doyen explique qu'il n'y a pas lieu de voter ce point, étant donné que des discussions sont en cours entre la présidence de l'université et le Ministère. Une réflexion doit encore être menée sur le quota de redoublants.

6. Approbation du plan de cursus d'un étudiant du Diplôme d'études spécialisées Innovation thérapeutique et recherche (DES IPR)

M. Mohamed Bennani, étudiant de 2^e année du Diplôme d'études spécialisées Innovation thérapeutique et recherche (DES IPR), a été invité pour présenter son plan de cursus. M. Bennani retrace son parcours depuis le 1^{er} semestre qui avait débuté en novembre 2019. Les membres du conseil suggèrent à M. Bennani de mener une réflexion plus approfondie afin d'aboutir à un programme précis par semestre. M. Bennani est invité à se rapprocher de son tuteur pédagogique, M. Thierry Vandamme, ainsi que de Mme Samira Fafi-Kramer des HUS qui valideront sa maquette.

- **M. Bennani sera à nouveau invité au prochain conseil de faculté afin de présenter son plan de cursus corrigé en conséquence.**

7. Divers

Aucun point divers n'est soulevé.

L'ensemble des points ayant été abordés, la séance est close à 16 h 40.

Fait à Illkirch, le 21 octobre 2020



Professeur J.P. Gies, doyen